Ville de Saint-Hyacinthe

Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

(District Douville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de résolution numéro 19-508 datée du 16 septembre 2019, tiendra une assemblée publique de consultation le **7 octobre 2019**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

La résolution projetée aura pour conséquence, notamment, de permettre à une entreprise de remorquage d'occuper la cour arrière de l'immeuble sis au 6480, boulevard Laurier Ouest, à des fins de fourrière automobile.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un certificat visant l'utilisation de la cour arrière à des fins de fourrière automobile au 6480, boulevard Laurier Ouest (lot 4 286 510), dans la zone d'utilisation mixte 8056-M-09 et ce, pour une durée de cinq ans seulement, à compter de la date d'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

L'occupation de la cour arrière d'un immeuble à des fins de fourrière automobile sera confirmée au 6480, boulevard Laurier Ouest (lot 4 286 510).

La zone 8056-M-09 est illustrée sur le croquis ci-dessous :

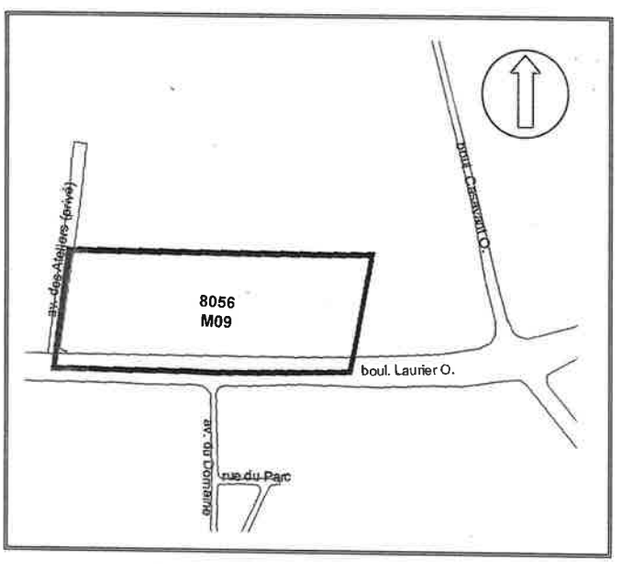

Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville.

Saint-Hyacinthe, le 18 septembre 2019

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière